2.3 Les politiques relatives aux marchés publics

Les achats faits par les gouvernements et les autres organismes publics comptent pour environ 15 p.100 du produit intérieur brut de la Communauté. En Europe, on a fréquemment vu les instances gouvernementales faire usage de leur pouvoir de dépenser pour soutenir des sociétés d'informatique nationales. La situation actuelle de l'industrie du TED, en Europe, est d'ailleurs en grande partie imputable à cette facon de faire; en effet, les entreprises les plus importantes, telles la Siemens, la Bull, la Olivetti, la ICL, ont des assises solides chez elles, mais restent généralement assez faibles à l'extérieur. Simultanément, on a constaté que seules les entreprises américaines de première force ont été en mesure de s'affirmer à l'échelle de l'Europe tout entière.

Cette façon d'utiliser les marchés publics est mise au ban depuis l'introduction du projet d'unification commerciale. Dans leurs achats, les gouvernements et les organismes publics ne doivent plus tenir compte de l'identité nationale, mais plutôt respecter les principes de la juste concurrence. À l'appui de ce changement de politique est venue une série de directives en vertu desquelles les organismes publics sont tenus de procéder par appels d'offres ouverts et qui prévoient des sanctions en cas de discrimination. On agrandit actuellement la portée de ces directives afin qu'elles s'appliquent aux services publics à propriété gouvernementale, notamment l'eau, l'énergie, les transports et les télécommunications, ainsi qu'aux marchés de services et aux achats de fournitures.

Ces mesures ont déjà des répercussions sur l'industrie de l'informatique. La société française Bull, qui profitait plus que bien d'autres de l'ancien système, a connu en 1990-1991 des pertes considérables qui sont en partie imputables à l'adoption de cette nouvelle approche. Celle-ci crée un nouvel environnement dans lequel les entreprises canadiennes pourront mettre en jeu l'expérience acquise dans le marché nord-américain, plus ouvert et plus concurrentiel, et défier leurs adversaires au chapitre des prix, du service et de l'excellence technique.

2.4 La déréglementation des télécommunications

La Commission européenne a institué un programme visant à libéraliser la réglementation qui régit les télécommunications et à ouvrir les marchés aux nouveaux intervenants. Ce programme a entraîné des changements qui touchent particulièrement l'industrie de l'informatique; ce sont notamment l'ouverture complète du secteur des services à valeur ajoutée et, à compter de décembre 1992, de celui des services de traitement élémentaire; l'achat, par les PTT, de matériel et de logiciels dans un contexte de marché libre; et l'élaboration de services continentaux de communications en large bande. Rassemblées, toutes ces mesures qui convergent vers la mise en œuvre de la «fourniture d'un rése au ouvert», créent de nouveaux débouchés pour des services de communications innovateurs.

La mise en œuvre d'un réseau ouvert est nécessairement une entreprise de longue haleine. Pour profiter des occasions de vendre de nouveaux services de communications, les sociétés canadiennes devront probablement s'allier à des entreprises de plus grande envergure déjà solidement établies dans les marchés européens. Cette réorientation, combinée à d'autres mutations que traversent les télécommunications en Europe, amplifiera la demande pour les appareils, les logiciels et les services de traitement des données et de communications. Ce sont là d'autres débouchés attrayants pour les entreprises canadiennes, qui pourront mettre à profit les connaissances techniques et commerciales qu'elles ont acquises dans les marchés américains, où la déréglementation s'est produite plus tôt.

2.5 L'harmonisation des normes

La présence de normes nationales différentes constituait l'une des plus puissantes barrières non tarifaires au commerce entre les pays membres de la Communauté. C'est pourquoi l'harmonisation de ces normes est l'un des principaux objectifs d'Europe 1992.

Dans le domaine de l'informatique, on verra donc un mouvement vers l'adoption d'Unix et d'autres normes particulières aux systèmes ouverts. Depuis février 1987, une décision adoptée par la Commission européenne oblige les organismes publics à intégrer les normes de systèmes ouverts